



Comprendre le marché libéralisé de l'électricité

*Les bases du marché
et son fonctionnement.*

Intro

On dit parfois que le marché de l'électricité est compliqué : qui en sont les acteurs, qu'est-ce que le marché libéralisé et qui a le droit d'y accéder, quels sont les tarifs indiqués sur la facture énergétique, peut-on vraiment payer moins cher... ? C'est vrai, les questions à ce sujet sont nombreuses, notamment pour les entreprises qui aimeraient réduire leurs frais et profiter des avantages du marché libre, sans savoir comment procéder. Ce livre blanc est pensé pour répondre à vos interrogations. En quelques pages, il vous présente les bases du marché et de son fonctionnement. Il vous donne l'occasion de mieux identifier les leviers que vous pouvez actionner pour gérer au mieux votre approvisionnement en électricité. Enfin, il vous permet d'anticiper l'avenir en évoquant les tendances du marché. Nous espérons que vous y trouverez de nombreuses réponses et des éléments pour définir votre future stratégie en matière d'énergie.

Bonne lecture !

Gregorio Bonadio

Responsable de service B2B



1

Comment le marché de l'électricité fonctionne-t-il?

Le marché suisse de l'électricité est régi par la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité, qui a pris effet le 1er janvier 2009.

Pensée pour sécuriser et réguler le marché, cette loi a instauré des bouleversements profonds dans le paysage de l'énergie. Au final, les clients en sortent gagnants : ils ont plus de liberté et bénéficient d'une large palette de prestations pour gérer leur approvisionnement en électricité.

Une nette séparation des tâches

L'un des premiers principes de la nouvelle législation repose sur la volonté très claire de séparer au niveau comptable la production, l'acheminement (transport national et distribution régionale) et la commercialisation de l'électricité. Cette répartition des activités offre davantage de transparence et permet d'identifier très clairement sur la facture énergétique tous les maillons de la chaîne. En consultant votre facture, vous pourrez ainsi aisément voir quelle est la part de chaque activité et éventuellement déterminer les leviers sur lesquels vous pourriez jouer pour réduire vos frais. Analysons ces différents éléments plus en détail.

Qui fait quoi? Les acteurs du marché

Les producteurs. Il s'agit des sociétés exploitant des outils de production, tels que les barrages et centrales hydroélectriques, les éoliennes, les centrales nucléaires... Leur responsabilité est bien définie : elle consiste à entretenir les ouvrages, à surveiller le bon déroulement de la production et à fournir en temps et en heure l'énergie qui sera injectée dans le réseau.

Les gestionnaires de réseau. Il s'agit des opérateurs locaux, régionaux et nationaux qui assurent l'acheminement et la distribution de l'électricité entre les centrales où elle est produite et les clients finaux. Ce transport se fait via des lignes à basse, moyenne, haute et très haute tension. Il y a plus de 600 gestionnaires de réseau en Suisse, mais pour les lignes à très haute tension (380 kV ou 220 kV) qui acheminent l'électricité sur de longues distances en Suisse et en Europe, le réseau est géré par un opérateur national unique, Swissgrid.

Les organismes régulateurs. En Suisse, deux organismes nationaux se chargent de réguler le marché de l'électricité. Swissgrid d'abord, qui en plus de gérer les lignes à très haute tension a pour responsabilité de garantir que le marché de l'énergie suisse fournisse bien la quantité d'énergie réellement consommée. L'Elcom ensuite, qui contrôle les tarifs et s'assure que les lois sont bien respectées.

Les fournisseurs. Ces acteurs ont pour responsabilité de garantir que l'énergie vendue à leurs clients (entreprises et ménages) soit bien couverte par des achats. Parmi leurs nombreuses activités, les fournisseurs s'occupent d'acheter l'énergie pour le compte de leurs clients, de prévoir la consommation, d'assumer les risques prix et les risques volumes, etc. Il arrive que des producteurs ou des gestionnaires de réseau soient eux-mêmes fournisseurs, comme c'est le cas de Romande Energie ou des services industriels de nombreuses communes du pays.

Les clients. Il s'agit des ménages, des entreprises, des villes et communes, des institutions ou encore des copropriétés et communautés d'autoconsommateurs.

Les producteurs

Les gestionnaires
de réseau

Les organismes
régulateurs

Les fournisseurs

Les clients

Marché régulé, marché libéralisé

L'autre changement majeur qu'a instauré la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité est la division entre le marché régulé et le marché libéralisé.

Le marché régulé, auquel ont accès toutes les entreprises et les ménages suisses, est un marché monopolistique dont l'objectif est d'assurer l'approvisionnement de base. Concrètement, chaque gestionnaire local de réseau a l'obligation de fournir aux entreprises et ménages l'électricité qu'ils consomment.

Mais depuis le 1er janvier 2009, l'État a ouvert un autre marché aux sites dont la consommation est supérieure à 100'000 kWh par an : entreprises, institutions, villes, communautés, etc. Ces clients ont la liberté de choisir pour leur site le tarif régulé de leur fournisseur historique, ou d'entrer sur le marché libéralisé, où ils pourront opter pour l'offre la plus adaptée en fonction de leurs besoins auprès d'un fournisseur actif sur le marché suisse.

Qui peut accéder au marché libéralisé?

Pour accéder au marché libéralisé et choisir librement son fournisseur, il faut consommer plus de 100'000 kWh par année sur un seul site — soit l'équivalent de la consommation électrique de 130 ordinateurs de bureau par jour, tous les jours de l'année. Autant dire que ce sont avant tout les entreprises et les institutions ayant de forts besoins en électricité qui peuvent faire valoir leur droit d'éligibilité.

Une fois ce droit utilisé, le client ne peut plus revenir à l'approvisionnement régulé. C'est le principe qu'on appelle « Libre un jour, libre pour toujours ». Toutefois, le gestionnaire de réseau est tenu de réapprovisionner un client qui n'aurait plus de contrat de marché. Le prix de cette électricité de substitution sera déterminé par le fournisseur en fonction des conditions du marché.

À noter qu'une certaine flexibilité demeure. Ainsi, une entreprise peut très bien prendre la décision de ne libéraliser qu'un seul site et de garder d'autres sites sous le régime régulé. Les sites qui consomment le plus, par exemple, peuvent être intégrés au régime du marché libre (pour autant qu'ils consomment plus de 100'000 kWh, ce qui est le cas notamment des activités de production), tandis que d'autres sites de l'entreprise (quartiers généraux, administration, par exemple) peuvent demeurer sous le régime régulé.



Et demain ? La Stratégie énergétique 2050

Le 21 mai 2017, le peuple suisse acceptait la nouvelle loi sur l'énergie (LEne) qui pose les jalons de la Stratégie énergétique 2050 adoptée par le Parlement. Cette stratégie, qui sera mise en œuvre en plusieurs étapes, a pour objectif d'assurer le virage énergétique de la Suisse et de nous acheminer vers un modèle de société écoresponsable. Mais quelles en sont les principales mesures ?

- Réduire la consommation d'énergie de manière à limiter les émissions de CO₂ et le réchauffement climatique.
- Améliorer l'efficacité énergétique, notamment en revoyant l'isolation et le chauffage des bâtiments.
- Promouvoir les énergies renouvelables comme l'hydraulique, le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse.
- Promouvoir la décentralisation de la production électrique.
- Offrir aux grandes centrales hydroélectriques des aides transitoires pour couvrir leurs coûts de production.
- Interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Quelques dates pour comprendre le marché de l'électricité

Fin du XIX^e siècle : Construction des premiers barrages et centrales hydroélectriques suisses.

1969 : Mise en service de la centrale nucléaire de Beznau, la première en Suisse.

1986 : Mise en service de la première centrale éolienne en Suisse, à Langenbruck.

2003 : Rejet par le peuple de la loi axée sur le bénéfice économique de la libéralisation du marché.

2007 : Adoption de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) en 2007, accompagnée de son ordonnance d'application (OApEI).

2009 : Entrée en vigueur de la LApEI, ouvrant la porte au marché libéralisé.

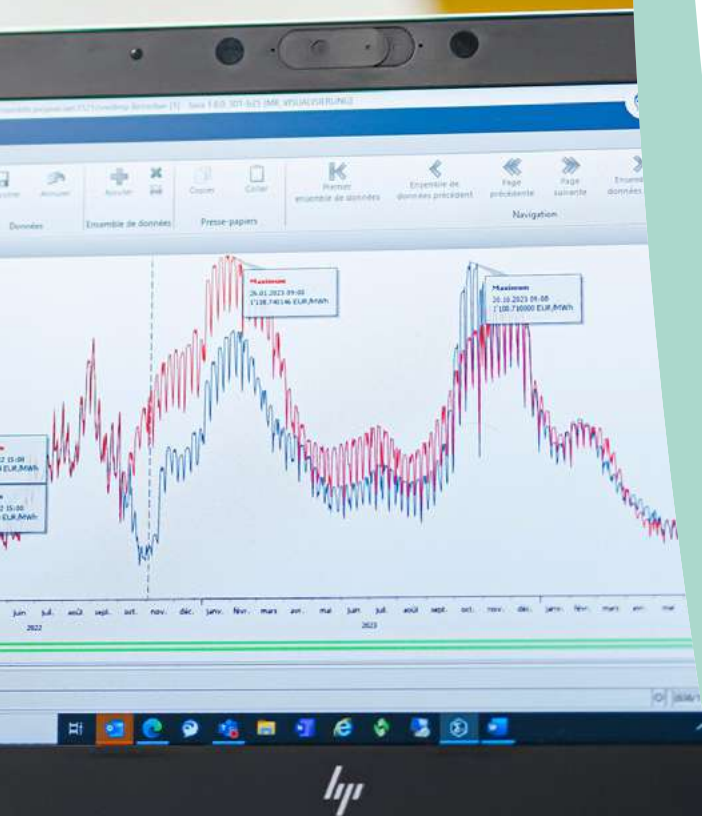
2017 : Le peuple suisse accepte à 58,2% la nouvelle loi sur l'énergie (LEne) qui pose les bases de la sortie progressive du nucléaire et de la Stratégie énergétique 2050.

2018 : Entrée en vigueur de l'ordonnance sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM), imposant aux fournisseurs de communiquer l'origine exacte de l'électricité fournie à leurs clients et obligeant à certifier tout kWh vendu au client final.

2

Qu'est-ce que le marché libéralisé ?

Tout comme sur les marchés financiers, les clients qui ont fait le choix du marché libéralisé ont la possibilité de négocier les termes du contrat de l'électricité qu'ils vont consommer, en fonction de leurs prévisions et de leurs besoins.



Qui fait quoi dans le marché libéralisé?

- **AIB:** Organisation en charge de la régulation du marché des garanties d'origine en Europe.
- **EEX:** Acronyme de l'European Energy Exchange, la plateforme boursière où s'échangent les contrats d'électricité à moyen et long terme.
- **EICom:** L'EICom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Elle surveille le respect de la loi, contrôle les prix de l'électricité et statue sur les litiges concernant le libre accès au réseau électrique.
- **EPEX SPOT SE:** Il s'agit de la bourse européenne de l'électricité court terme pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et le Luxembourg.
- **Pronovo:** Spin-off de Swissgrid, Pronovo s'occupe de réguler le marché des garanties d'origine en Suisse. Elle certifie que les garanties d'origine ont bien été transmises au client, qu'elles n'aient pas été négociées à double, etc.
- **Swissgrid:** Opérateur en charge du réseau à très haute tension en Suisse. Cette société anonyme, dont les principaux actionnaires sont des communes et des cantons, a pour responsabilité de s'assurer que la balance énergétique en Suisse et avec les pays voisins soit correcte. Si ce n'est pas le cas, elle doit mettre à disposition des moyens de production pour l'équilibrer.

Comment la bourse de l'électricité fonctionne-t-elle?

La négociation au comptant de l'électricité permet aux fournisseurs des grandes entreprises suisses d'acheter leur électricité en Suisse et à l'étranger. Les échanges se font sur plusieurs plateformes, selon le type de contrat recherché.

L'EEX (European Energy Exchange), basée à Leipzig en Allemagne, est la plateforme boursière la plus importante sur le continent européen. On y négocie des « futurs », à savoir des contrats financiers à plus ou moins long terme, jusqu'à 3 ans à l'avance pour la Suisse, ou 5 ans pour l'Allemagne. Par le biais de son commercialisateur, une entreprise au fait de ses heures et jours d'activité, ainsi que de la saisonnalité de sa production, pourra ainsi facilement négocier des contrats pour sa consommation de base ou les pics de consommation qu'elle prévoit.

Lorsqu'un commercialisateur constate un pic de consommation à très court terme ou que l'électricité achetée au préalable s'avère insuffisante à un moment donné, il peut négocier des contrats en « Day-Ahead » (achat d'électricité pour le jour suivant) ou le jour même (Intraday) pour ajuster la quantité d'énergie à la consommation. Ces transactions à très court terme se font en général sur l'EPEX SPOT SE, la bourse européenne de l'électricité, ou via Swissgrid pour les transactions en Suisse.

Enfin, il existe aussi un marché dit « Over the Counter » (OTC), animé par des courtiers, sur lequel s'échange de l'énergie négociée en direct du producteur au fournisseur, ainsi que des produits standards.

Peut-on acheter son énergie à l'étranger?

Comme le marché de l'électricité est libéralisé au niveau européen, les clients suisses ont le libre choix d'acheter de l'électricité auprès de fournisseurs en Suisse bien sûr, mais aussi en Allemagne, en France, en Belgique... Quelques règles doivent cependant être respectées. Tout d'abord, le fournisseur étranger choisi doit avoir reçu l'autorisation de commercialiser de l'électricité en Suisse. Dans ce type de contrat, il faut aussi compter des coûts d'acheminement, les garanties d'origine, etc., qui contribuent à rendre le prix de l'énergie achetée plus élevé. C'est un équilibre très délicat à trouver, entre les besoins du client, ses prévisions, son budget, ses nécessités stratégiques... Par exemple, quelle importance accordez-vous à l'origine de votre électricité?

Un client peut-il se passer d'un fournisseur d'électricité?

En théorie, oui, mais en pratique ce cas ne se vérifie quasiment jamais. Pour pouvoir entrer en tant que client final sur les plateformes boursières du marché de l'électricité, il faut en effet disposer de compétences très pointues et des connaissances approfondies du marché. Autant dire que la quasi-totalité des entreprises préfèrent déléguer le soin de la négociation à leurs fournisseurs, ce qui réduit leurs coûts globaux tout en leur offrant une grande flexibilité dans le choix du produit.

Des règles strictes pour plus de sécurité

Il ne faut pas trop vite comparer le marché de l'électricité aux marchés financiers. Car contrairement aux actions et obligations ou à d'autres matières premières, l'électricité ne peut pas être stockée. Ce qui est produit doit nécessairement être consommé. A fortiori, l'énergie qui a été achetée doit être produite, fournie et consommée. N'importe quelle discordance entre la production et la demande peut avoir des conséquences graves pour le réseau, et ce au niveau de l'Europe entière : cela peut aller jusqu'au blackout total, un scénario très rare mais très redouté.

Aussi, plusieurs mesures ont été prévues pour assurer la protection du réseau. D'un côté, les gestionnaires nationaux des réseaux électriques à très haute tension comme Swissgrid sont là pour s'assurer du bon acheminement de l'électricité achetée et produite, à l'intérieur des pays mais aussi d'un pays à l'autre. D'autre part, tous les contrats négociés, sur la bourse EPEX SPOT SE ou bien en direct, doivent être annoncés. Cette mesure permet d'éviter toute manipulation.

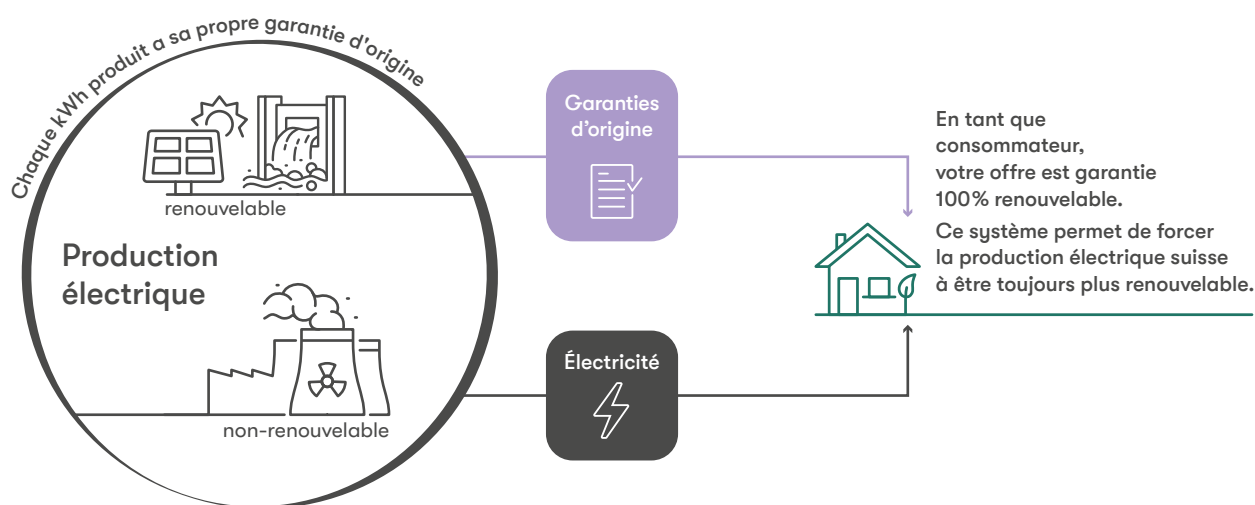
Et finalement, que se passe-t-il si un fournisseur n'arrive pas à livrer à temps l'énergie acquise par son client? Il se voit contraint de régler une pénalité financière. C'est ce qu'on appelle l'énergie d'ajustement. En cas de défaut de paiement, par ailleurs, des systèmes de garantie financière ont été instaurés, notamment par la bourse EEX. À chaque transaction, l'acheteur devra ainsi déposer une caution qui servira à couvrir d'éventuels risques financiers.

Garanties d'origine, l'autre marché de l'électricité

Toute énergie achetée sur le marché est dite « grise », c'est-à-dire que son origine n'est pas certifiée. Elle peut provenir d'une centrale nucléaire, à charbon, hydroélectrique, solaire, à gaz, éolienne, etc. Mais en Suisse, depuis 2006, les fournisseurs sont tenus de communiquer à leurs clients la provenance de l'électricité qu'ils leur ont fournie. Cette obligation s'est renforcée en 2018, puisque depuis lors toutes les sources d'énergie doivent être vérifiables à 100 %, quand jusqu'alors était tolérée une part d'énergie « d'origine non vérifiable ».

Mais alors, comment faire pour garantir la provenance de l'énergie ? Pour y parvenir, les fournisseurs doivent fournir des garanties d'origine qu'ils auront acquises au préalable auprès des producteurs d'électricité. Une garantie d'origine est un document électronique servant uniquement à prouver au client final qu'une part ou une quantité déterminée d'énergie a été produite à partir d'une source déterminée (renouvelable ou autre). En d'autres termes, les garanties d'origine sont ce qui donne de la couleur à l'énergie. Elles certifient la source de l'électricité.

À noter que les garanties d'origine peuvent être transférées d'un titulaire à un autre, indépendamment de l'énergie qu'elles concernent. Un fournisseur peut ainsi s'approvisionner en électricité sur les marchés de gros et acheter de façon séparée des garanties d'origine, afin de pouvoir proposer une offre verte.



Comme les produits boursiers, les garanties d'origine ont un prix qui s'additionne à la facture d'électricité. Ce prix fluctue en fonction de l'offre, de la demande et du pays de provenance de l'électricité. Ainsi, les garanties d'origine solaires, autrefois très chères, sont devenues plus abordables avec l'ascension des installations photovoltaïques et des énergies renouvelables. Inversement, les prix des garanties d'origine provenant d'une centrale hydroélectrique peuvent monter en cas de mauvaise hydraulité.

En Suisse, le marché des garanties d'origine est régulé par Pronovo. C'est auprès de cette société, mandatée par la Confédération, que les échanges doivent être obligatoirement déclarés. Pronovo vérifie la validité des transactions, évite les doublons, etc. À tout moment, les clients peuvent également s'y référer pour être sûrs que l'énergie qu'ils ont acquise ait bien une origine garantie. Un système équivalent existe en Europe ; il est géré par l'organisation AIB (Association of Issuing Bodies).

A person with long brown hair is seen from the side, working at a desk. They are looking at a large computer monitor that displays a line graph with a fluctuating blue line. In the foreground, there is a laptop and a tablet device. The tablet screen shows a digital display with the number '0.36' and some other text. The person is wearing a blue and white checkered shirt. The background is slightly blurred, showing a yellow wall and some office equipment.

3

De quoi le prix de l'électricité est-il composé ?

Même si le marché ne donne pas droit à toutes les libertés, il permet néanmoins aux clients de jouer sur plusieurs leviers pour réduire leur facture énergétique. Surtout, la législation a le mérite d'identifier en toute transparence les coûts liés à la production, à l'acheminement et à la fourniture d'énergie.

Voici quelques conseils pour comprendre votre consommation et choisir la meilleure offre.

Comment décrypter votre facture ?

Votre facture comprend tous les éléments évoqués auparavant, et notamment la séparation imposée par la loi entre les activités de production, d'acheminement, de commercialisation, ainsi que les taxes.

1. L'énergie fournie

Le tarif de l'énergie dépend de votre profil de consommation. Vous êtes une petite entreprise et vous êtes soumis au tarif régulé de l'énergie ?

Le coût de cet approvisionnement de base sera déterminé par votre fournisseur habituel d'énergie.

Vous avez opté pour le marché libéralisé ? Le prix dépendra du contrat que vous avez conclu ou des transactions que vous avez négociées avec le fournisseur de votre choix.

2. L'acheminement régional de l'énergie

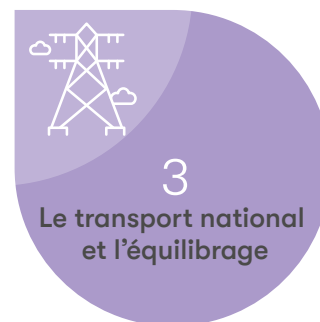
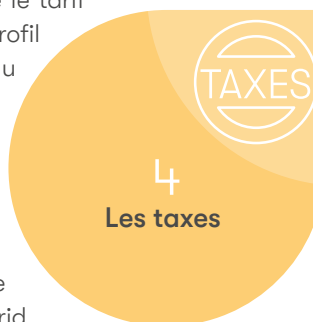
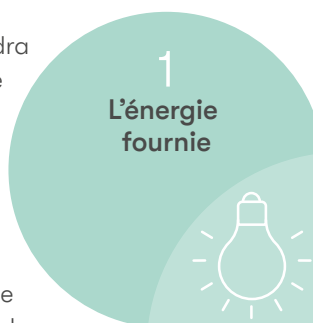
La distribution en haute, moyenne et basse tension est assurée par les gestionnaires de réseau. Chacun applique un tarif différent selon ses coûts mais, dans tous les cas, les tarifs sont régulés et contrôlés par l'Elcom. À noter que le tarif reste le même, par distributeur, pour tous les clients à profil de consommation identique – qu'ils aient ou non accès au marché libéralisé.

3. Le transport national et l'équilibrage

Le transport à très haute tension dépend de l'opérateur national, Swissgrid, qui applique un tarif unique sur tout le territoire, indépendamment du niveau de tension. Swissgrid veille aussi à l'équilibrage du réseau si un fournisseur livre moins ou davantage d'énergie à ses clients par rapport au contrat négocié. En cas de divergence, des pénalités sont appliquées au fournisseur. Le total des coûts de transport national et d'équilibrage se retrouve sur la facture à la ligne «Services système».

4. Les taxes (fédérale, cantonale, communale, etc.)

Elles varient selon le canton et la commune où est situé le site de consommation. Le distributeur d'électricité n'est pas le décideur ni le bénéficiaire de ces taxes, mais en est uniquement le collecteur. Le gestionnaire de réseau reverse l'intégralité des sommes perçues à l'entité fédérale, cantonale et/ou communale, sans percevoir une quelconque rémunération pour son activité d'encaissement.



Comment réduire vos coûts?

Parce qu'ils sont soumis au marché régulé, les ménages comme certaines petites entreprises doivent suivre les tarifs de leur fournisseur actuel. S'ils veulent influencer le coût de leur facture énergétique, ils doivent principalement optimiser leur consommation, une démarche qui peut notamment être initiée via un audit PEIK. Pour les clients qui ont accès au marché libéralisé également, certains points de la facture énergétique offrent peu de flexibilité : il s'agit du transport national et de l'acheminement régional.

D'autres leviers peuvent par contre être actionnés et c'est là tout l'avantage du marché libéralisé. L'énergie fournie, par exemple, peut s'avérer moins chère selon votre contrat. Une autre solution, de plus en plus populaire avec la décentralisation, est d'intégrer une part d'autoconsommation dans votre profil, notamment en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit de votre entreprise ou de votre copropriété. Vous pourrez ainsi réduire la quantité d'énergie achetée à votre fournisseur.

Et quelle est la durée des contrats? En général, les contrats que vous concluez avec votre fournisseur peuvent être à très court terme (1 an), ou sur des périodes de 2 à 4 ans si vous souhaitez par exemple planifier votre budget à l'avance. C'est à vous de choisir quelle formule convient le mieux à votre stratégie d'entreprise.



Un suivi bien pratique

Comme chez Romande Energie, de nombreux fournisseurs mettent désormais des portails en ligne à disposition de leurs clients pour suivre leur consommation et gérer leurs dépenses d'électricité. Grâce à ces plateformes, il n'a jamais été aussi simple d'être informé.

L'électricité suisse, pas si chère...

On dit souvent qu'en Suisse, l'énergie coûte cher, et de nombreux clients sont tentés de penser que l'énergie achetée à l'étranger est plus avantageuse. Mais est-ce à coup sûr le cas? La transparence instaurée par la facture permet d'y voir plus clair.

Certes, en achetant de l'énergie allemande par exemple, on bénéficie d'un prix moins élevé sur l'électricité fournie. Il y a cependant deux raisons à cela : d'une part, les énergies renouvelables sont largement subventionnées dans ce pays, ce qui réduit de beaucoup leur prix. D'autre part, l'électricité produite en Allemagne est souvent issue des centrales à charbon : des ouvrages de production bon marché, mais utilisant des énergies fossiles. Il faut ajouter à cela le prix bien plus élevé des taxes perçues ainsi que les coûts d'acheminement transfrontalier. Au final, la facture totale en Suisse peut aisément s'avérer moins chère.



Qu'avez-vous pensé de ce contenu ?

**Votre avis
est précieux !**



Nous espérons que ces explications vous aideront à mieux comprendre le fonctionnement du marché libéralisé de l'électricité. Votre avis nous est précieux et nous souhaitons instaurer une transparence totale dans nos communications. Ainsi, nous vous invitons à nous faire part de vos impressions et suggestions en prenant **moins de deux minutes** pour répondre à notre enquête. Votre participation nous permettra d'améliorer continuellement nos efforts.

Scannez-moi
ou cliquez-moi



Donnez votre avis !

Qui sommes-nous?

Énergéticien de référence et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, Romande Energie dessert près de 300 communes dans les cantons de Vaud, Valais, Fribourg et Genève.

Avec Romande Energie, vous bénéficiez d'une expérience solide et d'un engagement à promouvoir des solutions innovantes, durables, et compétitives. Notre priorité: vous proposer des prestations adaptées à vos besoins et à la hauteur de vos attentes, visant à améliorer vos performances.

Pour en savoir plus,
romande-energie.ch

Et nous contacter :
entreprises@romande-energie.ch

